



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E163460

VALABLE JUSQU'AU 20/04/2027

ÉDITÉ LE

22/06/2026

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 26/11/2012

Forme juridique : SARL

Capital : 10 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC TOULON 2012B01892

Siret : 789 647 765 00039

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 9026819 2

Assurance Responsabilité Travaux :  
APRIL 18101698228

Assurance Responsabilité Civile :  
APRIL 18101698228

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Raison sociale : DUOSERV

96 IMPASSE DU SERPOLET  
ZI BEC DE CANARD  
83210 LA FARLEDE

Téléphone : 04 83 42 59 17

Portable : 06 95 03 88 37

Fax :

Site Internet : [www.facebook.com/duoserv](http://www.facebook.com/duoserv)

E-mail : [contact@duoserv.fr](mailto:contact@duoserv.fr)

Responsabilité légale :

BATTAGLIA AURELIEN CO-GÉRANT / NICOLAS PHILIPPE CO-GÉRANT

Effectif moyen : 10

Tranche de classification : EFF2A

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	28/03/2025
5222 PROB	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m <sup>2</sup>	30/01/2026
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	23/06/2023

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	30/01/2026
o Poêle ou insert bois	30/01/2026
o Pompe à chaleur : chauffage	23/06/2023
o Chauffe-Eau Thermodynamique	23/06/2023

\* ou du plus récent renouvellement

**LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT**

**Gérard SÉNIOR**

**SIGNATURE  
DU TITULAIRE**



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.